

MOUVEMENT DE GREVE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

**Un service minimum d'accueil sera assuré à l'accueil de loisirs COUSTEAU
(23 rue de la fraternité)
uniquement pour les enfants dont les enseignants sont grévistes, des écoles :**

- KERGOMARD
- JULLIAND
- DETRAVES
- VELTER
- BREJEAT



Ce service minimum d'accueil est réservé aux parents ne disposant pas d'un autre moyen de garde.

Les familles doivent se présenter directement à l'accueil de loisirs COUSTEAU entre 8h30 et 9h pour déposer les enfants et pourront les récupérer entre 16h et 16h30.

Les enfants doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.

Les parents devront impérativement fournir un pique-nique (ne nécessitant pas de conservation réfrigérée) dans un sac isotherme, ainsi qu'une gourde.